

**Vie des Quartiers - Avenants programmatifs et financiers d'actions 2010  
avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de  
Besançon/Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des  
Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps et  
Comité de Quartier Rosemont /Saint-Ferjeux**

*M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :*

**Contexte**

La Ville de Besançon, au travers de sa délégation «Animation Socioculturelle et Vie des Quartiers» anime un réseau composé de 4 structures municipales (Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Espace Associatif des Bains Douches) et développe un partenariat avec 4 structures associatives partenaires (Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux). Toutes ces structures (hormis les Bains Douches) bénéficient de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF de Besançon.

Ce partenariat est formalisé avec les structures associatives par une convention (Conseil Municipal du 15 décembre 2005), prorogée pour les années 2009 (Conseil Municipal du 11 décembre 2008) et 2010 (Conseil Municipal du 14 décembre 2009), qui présente le projet associatif de la structure et définit notamment les modalités d'attribution des aides financières ou de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2010 il convient, selon les termes de ces conventions, de se prononcer sur les avenants annuels qui fixent le programme d'actions engagé et qui déterminent la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles.

Pour ne pas pénaliser les trésoreries de ces associations, un premier acompte voté au Conseil Municipal du 14 décembre 2009 leur a été versé au mois de janvier et un deuxième acompte a été voté par le Conseil Municipal du 25 février 2010 et leur sera versé au mois de mars.

Les avenants présentent également les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide apportée par la Ville en terme de locaux et de personnel le cas échéant.

Des subventions complémentaires de la Ville sont attribuées à ces organismes au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Enfance Jeunesse et font l'objet de délibérations spécifiques.

### 1 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais

Il est proposé de subventionner les actions suivantes proposée par l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais» pour l'année 2010 :

ACTIONS	Proposé 2010
<b>REALISER DES ACTIVITES</b>	
<b>Activités enfance et jeunesse</b>	
Activités petite enfance	<b>7 500</b>
Accueil de Loisirs maternel	<b>22 000</b>
Activités Enfance Jeunesse	<b>13 000</b>
Accueil de Loisirs Vacances	<b>22 000</b>
Nouvelles cultures urbaines	<b>12 000</b>
A Tire d'Aile	<b>1 000</b>
<b>Activités adultes</b>	
Activités Adultes	<b>11 000</b>
<b>SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS</b>	
Soutien associations / Centre social	<b>5 520</b>
Accompagnement scolaire	<b>5 300</b>
Atelier de socialisation	<b>12 480</b>
Vital'été, AE, Fête de Quartier	<b>12 000</b>
<b>Participation aux loyers</b>	<b>38 200</b>
<b>TOTAL</b>	<b>162 000</b>

Au total, la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées à ce jour pour l'année 2010 par la Ville à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais» serait de **162 000 €** (en 2009 la subvention de fonctionnement était de 159 600 €) pour un budget prévisionnel 2010 de l'ASEP de 802 080 €.

#### Versements

Subventions	Acompte Janvier	Mars	Juillet	Octobre
Ville actions	39 900 €	39 900 €	41 100 €	41 100 €

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € à l'ASEP. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

#### Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2009

Local Espace Simone de Beauvoir, rue Violet	Loyers	Charges	OM	TOTAL
TOTAL	10 476	584,45	126	<b>11 186,45</b>

#### Autres locaux mis à disposition

##### Gymnase Résal

#### 2 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps

Il est proposé de subventionner les actions suivantes proposées par la «MJC Palente-Orchamps» pour l'année 2010 :

ACTIONS	Proposé 2010
<b>REALISER DES ACTIVITES</b>	
<b>Activités enfance et jeunesse</b>	
Ecole de Musique	<b>12 620</b>
Ecole de Danse	<b>1 890</b>
CEL S'ouvrir et Découvrir Ecole de Théâtre	<b>2 010</b>
Ateliers Enfance Jeunesse	<b>2 190</b>
Accueil de Loisirs Mercredi	<b>5 160</b>
Accueil de Loisirs maternel vacances	<b>8 930</b>
Elémentaire - adolescents pv	<b>14 140</b>
Elémentaire - adolescents été	<b>24 960</b>
A Tire d'Aile	<b>1 000</b>
Ateliers de loisirs	<b>0</b>
Atelier Senior	<b>0</b>
<b>SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS</b>	
Coordination du GSE	<b>4 075</b>
Coordination centre social	<b>2 890</b>
Activité citoyenne intergénérationnelle	<b>3 240</b>
Image de soi, confiance en soi	<b>0</b>

Stages de préqualification	<b>7 032</b>
Alphabétisation/Illettrisme/Ecrivain public	<b>8 500</b>
Animation collective famille	<b>20 110</b>
<b>CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS</b>	
<b>Développement culturel</b>	
Programme accès aux livres «Fête du livre»	<b>11 350</b>
Accompagnement à la scolarité	<b>16 595</b>
Spectacles Jeune Public	<b>7 550</b>
Référent de quartier	<b>7 600</b>
<b>TOTAL</b>	<b>161 842</b>

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées à ce jour pour l'année 2010 par la Ville à la «MJC Palente - Orchamps» serait de **161 842 €** (en 2009, la subvention de fonctionnement était de 159 450 €) pour un budget prévisionnel 2010 de l'association de 1 338 478 €. En outre, 15 031 € font l'objet d'une attribution, par la Direction Culture et Patrimoine, au titre de l'école de musique (délibération du 22 mars 2010 - Attribution de subventions aux associations culturelles).

#### **Versements**

<b>Subventions</b>	<b>Acompte Janvier</b>	<b>Mars</b>	<b>Juillet</b>	<b>Octobre</b>
Ville actions	39 862 €	39 862 €	41 059 €	41 059 €

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € à la MJC Palente Orchamps. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'association de justifier, en fin d'exercice budgétaire, de l'utilisation de ces fonds.

#### **Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2009**

<b>Locaux</b>	<b>Loyers</b>	<b>Charges</b>	<b>OM</b>	<b>Total</b>
24 rue des Roses	131 586,00	26 939,60	1 663,30	160 188,90
Rue Violet	20 464,00	679,15	379,00	21 522,15
<b>Sous-total locaux</b>	<b>152 050,00</b>	<b>27 618,75</b>	<b>2 042,30</b>	<b>181 711,05</b>
Personnel 2 agents				40 547,00
<b>TOTAL</b>				<b>222 258,05</b>

**Autres locaux mis à disposition****Permanents :***Ecole Jean Zay (partie non scolaire)***Occasionnels :***Ecole élémentaire Jean Zay (vacances)**Ecole maternelle Condorcet (vacances)**Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances)**Gymnase Jean Zay (été)***3 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux**

Il est proposé de subventionner les actions suivantes proposées par le «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» pour l'année 2010 :

<b>Actions</b>	<b>Proposé 2010</b>
<b>REALISER DES ACTIVITES</b>	
<b>Animation enfance et jeunesse</b>	
Animation Enfance 4 - 12 ans	<b>11 520</b>
Accueil de Loisirs 4 - 12 ans	<b>20 500</b>
Animation Jeunesse 13 - 17 ans	<b>12 400</b>
Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	<b>7 280</b>
A Tire d'AILE	<b>1 000</b>
Accompagnement à la scolarité	<b>31 000</b>
Activités de loisirs	<b>15 100</b>
<b>SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS</b>	
Activités collectives	<b>44 460</b>
Permanence Emploi	<b>5 000</b>
Chantiers d'Insertion	<b>25 200</b>
Buanderie	<b>0</b>
Formation & atelier socio linguistique	<b>0</b>
<b>CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS</b>	
Animations de quartier	<b>2 250</b>
Référent de quartier	<b>7 600</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183 310</b>

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées à ce jour pour l'année 2010 par la Ville au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» serait de **183 310 €** (en 2009, la subvention de fonctionnement était de 180 600 €) pour un budget prévisionnel 2010 de l'association de 1 027 737 €.

### Versements

Subventions	Acompte Janvier	Mars	Juillet	Octobre
Ville actions	45 150 €	45 150 €	46 505 €	46 505 €

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

### Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2009

Locaux	Loyers	Charges	Total
1 rue Ducat	162 921	0	<b>162 921</b>

### Autres locaux permanents mis à disposition :

19 rue de l'Amitié

Il est, en outre, rappelé que compte tenu des difficultés financières du Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux, une subvention exceptionnelle de 27 000 € fait l'objet d'une délibération particulière (délibération du 22 mars 2010).

### 4 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils

Il est proposé de subventionner les actions suivantes proposées par la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» pour l'année 2010 :

ACTIONS	Proposé 2010
<b>REALISER DES ACTIVITES</b>	
<b>Activités enfance</b>	
Centre de Loisirs maternel	<b>1 000</b>
Centre de Loisirs élémentaire	<b>30 000</b>
<b>Accompagnement scolaire</b>	
Accompagnement à la scolarité	<b>23 140</b>

<b>Activités jeunesse</b>	
AL adolescents / Partir Jeunes	<b>25 100</b>
Espace jeunes 16 - 25 ans	<b>43 500</b>
Accompagnement social des jeunes	<b>1 000</b>
Le sport au service du projet de quartier	<b>4 000</b>
Camps autonomes 16-25	<b>3 000</b>
Formation des Jeunes	<b>1 000</b>
A Tire d'Aile	<b>1 000</b>
<b>Actions adultes / tout public</b>	
Action collective famille	<b>1 000</b>
Point Emploi	<b>5 400</b>
Partir Familles (séjours)	<b>26 500</b>
Sensibilisation des femmes à la création d'activités économiques	<b>1 000</b>
Actions féminines/questions féminines	<b>7 000</b>
Atelier urbain (PRU)	<b>4 850</b>
<b>SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS</b>	
Soutien initiatives et associations	<b>6 000</b>
Coordination M. L. King	<b>22 500</b>
Communication de Quartier	<b>10 000</b>
<b>CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS</b>	
<b>Action culturelle</b>	
Découvertes de pratiques culturelles	<b>9 000</b>
<b>Actions collectives et animations Ville</b>	
Fêtes et événements	<b>32 000</b>
Ville Fêtes, AE	<b>3 930</b>
Référent de quartier	<b>7 600</b>
<b>TOTAL</b>	<b>269 520</b>

Au total, la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées pour l'année 2010 par la Ville à la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» serait de **269 520 €** (en 2009, la subvention de fonctionnement était de 266 520 €) pour un budget prévisionnel 2010 de l'association (site de Clairs-Soleils) de 795 225 €.

### Versements

Subventions	Acompte Janvier	Mars	Juillet	Octobre
Ville actions	66 630 €	66 630 €	68 130 €	68 130 €

Cette association est installée dans des locaux neufs et dispose d'équipements également neufs. C'est la raison pour laquelle il n'est pas proposé, comme pour les trois autres structures, de lui verser dès à présent une subvention d'investissement. En revanche, si des besoins particuliers apparaissent en cours d'année, ces derniers seront examinés et soumis à l'approbation du conseil municipal.

### Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2009

Locaux 67 E rue de Chalezeule/ Centre Martin Luther King	Loyer 141 431,00	Charges 11 059,68	Personnel (1 agent)	Total
<b>TOTAL</b>	<b>141 431,00</b>	<b>11 059,68</b>	<b>32 966,00</b>	<b>185 456,68</b>

### Autres locaux mis à disposition à titre occasionnel :

*Ecole maternelle Jean Macé (mercredi)*  
*Ecole élémentaire Jean Macé (vacances)*  
*Gymnase Clairs-Soleils*

### 5 - Gratuité des salles du Kursaal

Il est par ailleurs proposé d'accorder à chacune de ces 4 structures la gratuité de l'utilisation des salles du Kursaal qu'elles seront amenées à utiliser en cours d'année 2010 dans le cadre de leurs activités.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer comme suit les subventions annuelles de la Ville / actions :

- \* 162 000 € à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais»
- \* 161 842 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps»
- \* 183 310 € au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux»
- \* 269 520 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs- Soleils»

dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes des conventions pluriannuelles (deux acomptes déjà versés pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres, un acompte à intervenir en juillet et le solde en octobre).

- fixer comme suit les subventions d'investissement de la Ville :

\* 10 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais

\* 10 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps

\* 10 000 € au Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

dont le versement s'effectuera dès signature de l'avenant n° 3 - 2010.

En cas d'accord, la somme totale, soit 806 672 €, sera prélevée de la façon suivante :

. 776 672 € au chapitre 65.422/6574 CS 47030 au titre des subventions de fonctionnement annuelles

. 30 000 € au chapitre 204.422/2042.509 CS 47030 au titre des subventions d'investissement.

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants n° 3 - 2010 déterminant le montant de la subvention annuelle de fonctionnement, des subventions CUCS, CEJ et investissement avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais et Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils

- de décider d'accorder à ces 4 structures la gratuité pour l'utilisation des salles du Kursaal dans le cadre de leurs activités

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux correspondants pour les associations concernées.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 29 mars 2010.*